



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES GREFFES DU 26 JUIN 2023

La réunion du CSA des greffes s'est tenue au Conseil d'Etat sous la présidence de Monsieur Girardot.

Pour FO, vos représentants présents étaient : Catherine Magri, Xavier Bourgeois, Evelyne Cartier, Francis Kinach et Véronique Retby.

1/ Approbation du procès-verbal du CSA du 20 mars 2023 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation des modifications des règlements intérieurs des TA de Mayotte, de Nouvelle Calédonie et de Limoges :



Les agents de greffe de ces trois juridictions ont été consultés régulièrement sur l'objet des modifications (plages mobiles, cycle de travail hebdomadaire). Les agents sur site ont exprimé majoritairement un avis favorable sur ces projets. Dans ces conditions, ces 3 nouveaux RI sont approuvés à l'unanimité.



3/ Présentation du rapport social unique (RSU) des greffes 2022 :

M. Donini nous présente les points marquants de ce rapport : augmentation du nombre d'emplois consommés soit 1705 emplois en 2022 contre 1646 en 2021, hausse du recours aux vacataires et aux contractuels, augmentation du nombre de congés de maladie ordinaire mais avec une probable erreur dans le recensement des données du MI via Dialogue, une répartition des effectifs avec au total 76% de femmes et 24% d'hommes. A noter : en catégorie C, on trouve plus de 86% de femmes.

Vos représentants FO sont intervenus sur 3 points :

- 1) Le recrutement des contractuels sur des postes de greffe dont la hausse inquiétante se poursuit depuis 2021, on est passé de 12 contractuels en 2020 à 67 en 2022 (4 en cat. A / 12 en cat. B / 51 en cat. C). On ne peut se réjouir de cette situation car cela pose la question de la précarité de l'emploi pour ces personnels mais également de l'attractivité de nos métiers qui peinent de plus en plus à attirer de nouveaux candidats.
- 2) La hausse des congés de maladie ordinaire, qui si elle devait se confirmer les années prochaines et dans la mesure où les chiffres doivent être fiabilisés, serait un indicateur inquiétant du mal-être au travail des agents de greffe.
- 3) Le niveau anormalement bas du nombre de jours de formation par agent par an (soit 1,02 j en 2022) avec de plus, une tendance à la baisse continue depuis 2015. Or, nous savons que les besoins en formation initiale et continue sont importants et que les nombreux mouvements entrants dans les greffes devraient conduire à une augmentation des jours de formation.

Sur ces différents points, le secrétariat général nous répond que le recours aux contractuels n'est pas spécifique aux TA-CAA et qu'il existe une problématique générale d'attractivité et de recrutement dans la fonction publique. S'agissant des statistiques sur les congés de maladie, le Conseil d'Etat reste attentif et doit s'assurer de la fiabilité des données. Enfin, des efforts doivent être réalisés par le CFJA afin de plus former les agents de greffe, sachant toutefois qu'il est probable que certaines formations délocalisées ne soient pas comptabilisées correctement.

4/ Présentation du bilan annuel de mise en œuvre du plan relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la juridiction administrative :

Le bilan présenté montre que 97% des mesures prévues initialement ont été réalisées ou engagées. L'exécution est donc satisfaisante et depuis la signature du Plan, la prise de conscience est réelle et les formations de tous les personnels se poursuit.



FO demande si le guide de recrutement des agents qui existe déjà pour le CE/CNDA sera bientôt adapté et mis à disposition des TA-CAA. En effet, il existe dans chaque juridiction « des recruteurs locaux », le plus souvent les greffiers en chef qui conduisent de nombreux entretiens de recrutement pour les postes de greffe, de vacataires, de contractuels, d'AJ, de stagiaires ... sans avoir au préalable bénéficié d'un accompagnement pour ces entretiens. Or, il est nécessaire que soit diffusé rapidement un guide des bonnes pratiques. On nous répond que ce guide devrait être réalisé avant la fin de l'année.

Point sur les mesures statutaires accordées aux agents du TA de Mayotte :

Ce point supplémentaire a également été inscrit à la demande de FO qui rappelle le contexte : cela fait plus d'un an que nous avons tiré le signal d'alarme. Les agents de greffe de ce TA sont au bord de l'épuisement professionnel et ont le sentiment de n'être pas entendus. La charge de travail exorbitante, y compris tous les week-ends, le contentieux de l'urgence très massif pesant sur des effectifs sous-dimensionnés et des conditions de travail dégradées ont **conduit FO à déposer un préavis de grève le 18 avril afin de soutenir les revendications légitimes des agents de greffe. Durant la période du préavis, votre déléguée nationale FO a négocié avec la DRH du Conseil d'Etat et a obtenu des résultats (voir le tract ci-joint).**

Le dialogue social a été cette fois-ci fructueux ! En effet, tous les agents sont bénéficiaires **d'une prime exceptionnelle « opération Wuambushu » de 600 euros (payable en 2 fractions en juin et juillet), une majoration de 20% du traitement indiciaire brut des contractuels et vacataires dès à présent, un rehaussement prochain du plafond des indemnités pour les permanences et astreintes de week-end à 500 euros au lieu des 350 euros actuels, des effectifs de greffe renforcés et des contrats de longue durée supplémentaires ainsi qu'une visite de la délégation des TA-CAA sur place avant la fin de l'année.**

Nous restons cependant vigilants sur cette situation et le suivi des mesures qui restent encore à mettre en place.

Point sur le recrutement des contractuels dans les TA-CAA :

Ce point supplémentaire a été inscrit suite à notre demande ; en effet, le recrutement des contractuels a explosé dans les juridictions ! Outre la situation précaire de ces nombreux contractuels recrutés pour pourvoir des postes restés vacants dans les greffes, c'est bien la question de l'attractivité de nos métiers qui est posée.

FO rappelle ses multiples interventions depuis plus d'un an, afin qu'une information claire soit faite par l'Administration sur les contrats, les durées et renouvellements, les intégrations futures et les droits aux allocations chômage.

La DRH a enfin adressé à vos représentants du personnel le 5 juin dernier une fiche pratique sur les contractuels qu'elle diffusera aux greffiers en chef. Ce document très utile a le mérite de clarifier les choses et permettra aux encadrants de pouvoir apporter des réponses précises. D'autre part, suite à notre intervention, il est précisé que pour faire valoir ses droits aux allocations chômage à l'issue d'un contrat, la porte d'entrée est bien le département

Point sur le calcul du CIA :

Le Conseil d'Etat envisage pour le CIA de décembre de passer de 3 groupes de juridictions à 2 groupes et à terme de ne retenir qu'un seul groupe avec le ratio CCP le plus élevé, afin de tenir compte des demandes de vos représentants. ***Pour FO, le système de répartition dans 3 groupes est en effet incompréhensible dans la mesure où les agents ne sont aucunement responsables du ratio appliqué dans leur juridiction, la piste envisagée est donc une 1^{ère} étape satisfaisante.***



Nous avons cependant indiqué que depuis 2016, il n'y a eu aucune revalorisation des plafonds des CIA, en particulier pour les agents de catégorie C qui sont les plus nombreux et qui n'ont pas non plus bénéficié de la revalorisation de l'IFSE dans le cadre du chantier de convergence indemnitaire, il serait donc temps de trouver une solution pour y parvenir !



*Le seul syndicat dynamique
partout en France !!*

***N'hésitez pas à contacter
pour de plus amples informations
vos représentants FO au CSA des Greffes***

Titulaires :

**Catherine MAGRI (TA de Melun)
Xavier BOURGEOIS (TA d'Orléans)
Catherine BUOT (CAA de Paris)
Evelyne CARTIER (TA de Besançon)**

Suppléants :

**Colette GOUSSI (TA de Montreuil)
Francis KINACH (CAA de Toulouse)
Christiane PEYRE (TA de Marseille)
Véronique RETBY (TA de Versailles)**

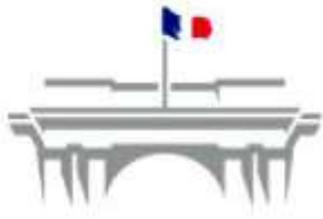


**Rejoignez nous sur les
réseaux sociaux
FO Prefectures**



**ainsi que notre site informatique sur l'intranet
des juridictions ou sur internet**

www.fo-prefectures.com



UNE NÉGOCIATION RÉUSSIE pour les personnels du TA

FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MI A MENÉ AVEC LE CONSEIL D'ÉTAT DEUX TOURS DE NÉGOCIATIONS LES 20 AVRIL ET 2 MAI 2023.

TRÈS CONSTRUCTIF ET EFFICACE.



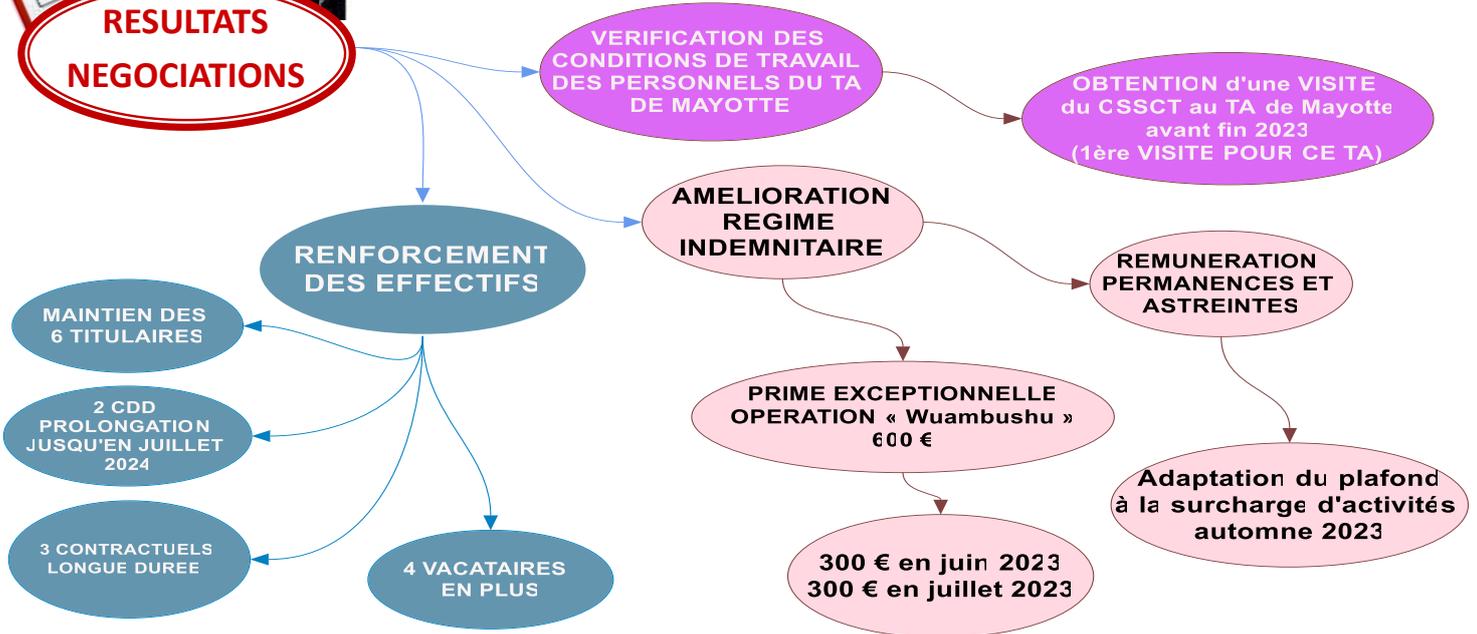
La situation étant EXCEPTIONNELLE à Mayotte, des propositions et contre-propositions ont permis de dégager des premiers axes de progrès en faveur des agents de greffe du TA de Mayotte, titulaires et contractuels.

SUITE À CES AVANCÉES, FO PREFECTURES SMI A LEVÉ LE PRÉAVIS DE GRÈVE PRÉVU LE 4 MAI.



CATHERINE MAGRI
DÉLÉGUÉE NATIONALE FO PRÉFECTURES SMI
POUR LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

RESULTATS NEGOCIATIONS



FO DEMEURE VIGILANTE SUR L'APPLICATION DE NOS REVENDICATIONS.

LE CONSEIL D'ETAT S'ENGAGE A LES APPLIQUER

Un syndicat toujours à vos côtés !

